

Monsieur l'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil Académique en formation restreinte du 14/12/2022 fixant les modalités de mise en place des commissions d'affectation et modalités d'examen des candidatures des enseignants du second degré ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4406, PRCE/CPE en Education, de la composante INSPE est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ABDERRAZAK ALAOUI	MOULAY DRISS	PR	70
Mme	MARVILLIERS	SANDRINE	PREC	-
M.	NICOLAS	DIDIER	C.P.E.	0030
Mme	PERIANAYAGOM-ARMOOGUM	DOMINIQUE	PRCE	0422
Mme	REVAUGER	GUILÈNE	MCF	11
M.	VAUTHIER	MICHAËL	MCF	16

Article 3 : Madame Sandrine MARVILLIERS est nommée présidente de cette commission.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services par intérim de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

Monsieur l'Administrateur provisoire
de l'Université de La Réunion
PR Jacques COMBY

